

Réunion du Conseil de quartier des Cheminots lorrains

COMPTE RENDU

LE 28 NOVEMBRE
2017

20H00

Salle de restauration du CTM (Centre
Technique Municipal)

Impasse Georges Bizet

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Participants :</p> <p>Habitants : 35 personnes.</p> <p>Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M. Philippe PONCELET, Adjoint délégué à la Politique de la ville, aux Finances et au Suivi des Relations avec la Métropole ; M^{me} Marie-Jeanne HOULLE, Conseillère municipale de l'opposition.</p> <p>Fonctionnaires : M. Erwan ERMEL, Cabinet du Maire, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet du Maire, M. Philippe MANSUY, Service Communication.</p> <p>Partenaires : M^{me} Marie-Danièle MAIX, Journaliste à l'Est Républicain, M. Pol-Albert BUGNOT, Président de l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale ; M. Jean-Denis MANTOVANI, Sauveteur Volontaire de Proximité (SVP) de Grand Nancy Défib', M. Willy PEPINO, Coordinateur des SVP et SVP de Grand Nancy Défib'.</p>

Ordre du jour : Présentation de la mission des Sauveteurs Volontaires de Proximité / Campagne de propreté dans la ville / Travaux du secteur Bizet / Echanges avec les habitants.

Introduction :

Monsieur le Maire remercie les habitants pour leur présence et présente tour à tour les élus, les agents municipaux et les partenaires. « *Avant de commencer, je donne la parole à un Sauveteur Volontaire de Proximité, de l'association Grand Nancy Défib' car il y a un besoin particulier dans votre quartier et leur mission est vitale.* »

1/ Présentation de la mission des SVP (Sauveteurs Volontaires de Proximité)

M. Montavani : « *J'habite aux Cheminots lorrains et je suis SVP. Cela consiste à faire le relais pour le SAMU, à intervenir en cas d'arrêt cardiaque qui survient à domicile ou à proximité. Je suis le seul Sauveteur Volontaire de Proximité dans le quartier et nous recherchons d'autres bénévoles. Après une formation de trois heures au massage cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur, le SVP est prêt à intervenir en cas d'appel du SAMU. Pour cela, il suffit de réserver des astreintes horaires sur le site Internet de l'association Grand Nancy Défib' aux heures où vous êtes disponible à votre domicile. Il faut savoir qu'il est très rare d'être appelé. Je ne suis pas encore intervenu. Le temps moyen d'intervention des secours est de onze minutes. Un Sauveteur Volontaire de Proximité peut intervenir, en raison de sa proximité, dans les cinq minutes, ce qui augmente de 30 % la chance de survie de la victime d'un arrêt cardiaque. L'association compte actuellement 300 bénévoles sur l'agglomération. Pour couvrir l'essentiel des villes de l'agglomération et des quartiers, il faudrait en tout 3 000 bénévoles. Etant le seul SVP du quartier, j'ai le défibrillateur chez moi. Lorsqu'on est plusieurs, on se le prête en fonction du planning des astreintes.* »

Un habitant lui demande son adresse.

Réponse de l'intervenant : « *On ne m'appelle pas directement. Il faut contacter le SAMU qui fait le relais auprès du Sauveteur Volontaire de Proximité.* »

M. Carpena : « *C'est très important de savoir qu'on ne prévient pas le SVP directement, car il n'est pas d'astreinte tous les jours et il faut contacter le SAMU. C'est au SAMU de voir, en fonction du planning, s'il y a un SVP de disponible et dans ce cas, il le prévient immédiatement pour qu'il se rende sur place.* »

M. Pépino distribue à ceux et celles qui sont intéressés par la démarche des flyers avec les coordonnées de l'association.

Combien y a-t-il d'arrêts cardiaques sur l'agglomération nancéienne par an ?

M. Pépino : « *Il y a entre 30 et 40 arrêts cardiaques par an sur l'agglomération, en présence d'un témoin. Il n'y en a pas beaucoup, mais il faut une couverture maximale du territoire pour augmenter les chances de survie des victimes. La moyenne nationale de chance de survie après un arrêt cardiaque est de 3 %.* »

Monsieur le Maire propose que la mairie réalise un dépliant avec les photos des SVP, sur le modèle de la plaquette des

médiateurs de nuit. Le dépliant expliquera ce qu'il faut faire en cas d'arrêt cardiaque, c'est-à-dire qu'il faut contacter les urgences médicales au 17.

M. Carpena émet juste « *un petit bémol* », au sujet des numéros de téléphone des SVP : « *Il ne faut pas appeler les SVP directement, mais le SAMU. Ils ne sont pas forcément de permanence le jour où une personne est victime d'un arrêt cardiaque. Seul le SAMU est compétent pour les prévenir.* »

Il est convenu que le coordinateur des SVP contacte directement le directeur de la communication pour réaliser cette plaquette d'information.

2/ La charte propreté de la ville

M. Donati : « *Comme dans toutes les villes de France, Vandœuvre est en proie au problème de salissures, aux pieds des molochs où on retrouve des encombrants ou sur les trottoirs ou espaces verts, avec les déjections canines non ramassées. Une solution consiste à verbaliser, comme à Nancy. A Vandœuvre, nous avons choisi une autre solution, en motivant les enfants, en optant pour les ambassadeurs de la propreté et le respect des règles. Lorsque vous voyez un endroit de la ville sale, vous nous contactez pour nous le dire, afin que nous prévenions la Métropole, qui intervient très rapidement. Dans plusieurs quartiers, nous avons installé des canisacs avec des poubelles, ils sont utilisés.* »

Une habitante demande qui contacter pour prévenir en mairie, lorsqu'un endroit est sale.

M. Donati répond qu'il y a plusieurs solutions possibles : soit envoyer un email au service Démocratie participative (à shubert@vandoeuvre.fr), soit en utilisant le numéro de téléphone « Allô Mairie » (en téléphonant **au 0800 054 500**).

Un habitant demande à ce qu'il soit rappelé aux riverains du quartier de tenir leur chien en laisse lorsqu'ils les promènent (et particulièrement la nuit), pour éviter qu'ils aillent faire leurs déjections canines dans des espaces verts ou privés.

Monsieur le Maire : « *La gêne occasionnée par la présence de déjections canines sur la voirie est un sujet important. Je ne suis pas opposé aux sanctions, s'il le faut. C'est un problème de civisme, c'est vraiment inadmissible. Mais pour verbaliser, il faut trouver la personne et la prendre sur le fait.* »

3/ Le diagnostic architectural du quartier

M. le Maire : « *Les habitants des Cheminots lorrains se plaignent que des habitants ne respectent pas l'identité des maisons du quartier avec les agrandissements réalisés. Or, des règles d'urbanisme existent. Un projet de diagnostic architectural est en cours. J'ai demandé à la responsable du service Urbanisme où on en est dans ce projet, car on devait réunir les habitants autour d'un professionnel pour réfléchir aux règles de protection à mettre en œuvre, dans le cadre du plan d'urbanisme.* »

M. Carpena : « *On va passer au **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, c'est-à-dire que les règles d'urbanisme vont devenir communes à toutes les villes de l'agglomération, avec adaptations possibles. Le secteur de Nancy centre bénéficiera d'une protection particulière. Pour Vandœuvre, nous avons déjà réalisé un travail équivalent sur le quartier de Brichambeau, où le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a déjà été modifié. En préalable, nous avons besoin d'une étude architecturale du quartier des Cheminots lorrains, par un professionnel du CAUE (Centre d'Architecture et d'Etude en Urbanisme) qui dépend du Département. Le CAUE va nous assister dans ce projet, mais c'est un prestataire extérieur qui va réaliser l'étude. Il va étudier l'architecture des maisons du quartier, voir ce qu'il faut protéger et comment, afin de conserver l'homogénéité du quartier et la qualité de vie. Cette étude va démarrer début 2018, pendant quelques mois. Des Ateliers vont être tenus, avec les habitants intéressés. Le diagnostic architectural entraînera des règles et des contraintes que vous accepterez ou pas. Par exemple, dans le quartier de Brichambeau, les riverains souhaitaient qu'il ne soit pas possible de construire une habitation dans le jardin. On les a donc bloquées, mais en laissant la possibilité aux habitants de réaliser une extension de leur maison, mais limitée en nombre de mètres carrés.* »

Monsieur le Maire propose qu'on rédige un rétro planning.

M. Donati propose qu'on adresse un courrier aux habitants du quartier pour les informer du calendrier des Ateliers.

A noter : Ces Ateliers ne pourront se tenir qu'après le recrutement du prestataire extérieur chargé de l'étude. (Remarque de la responsable du service Urbanisme).

Une habitante : « *Dans le quartier, il y a 241 pavillons identiques. J'aime bien que les volets soient de couleurs différentes. Je ne voudrais pas qu'on nous impose du blanc partout ! Il n'y a pas autant d'uniformité que cela, depuis que des maisons ont été agrandies, avec des avancées de cuisine. J'espère que cela ne sera pas remis en cause ! Quant aux thuyas morts, on est bien obligés de les ôter. Je comprends que des personnes âgées aient choisi de poser du grillage plutôt qu'une haie, car il faut ensuite la tailler. Lorsqu'on est âgé, cela devient difficile d'entretenir.* »

M. Carpena : « *Il y a une règle d'urbanisme dans notre ville qui prévoit que la séparation de parcelles mitoyennes est constituée d'un grillage doublé d'une haie.* »

Monsieur le Maire : « *Le but, c'est de regarder l'avenir avec vous. Il faut trouver un consensus. Il sera toujours possible d'agrandir et de varier les couleurs des volets. On veut surtout éviter les blockhouses visibles depuis l'avenue Jeanne d'Arc comme cela s'est déjà passé. Dans ce cas, les voisins ont dû aller au tribunal. Le travail ne peut être efficace que s'il est fait collectivement. En ce qui concerne la campagne de propreté : le but n'est pas d'être permissif. On peut aussi être répressif si quelqu'un abuse et s'il est identifié. Je m'engage à réagir, à mettre une amende si les actions des médiateurs ne font pas effet. Les devoirs existent aussi, et pas seulement les droits.* »

Combien de temps avant que le PLU s'applique ?

Monsieur le Maire : « *Dans la loi, s'il y a une étude qui se fait et que la loi est votée en 2019, on peut tout de même refuser un permis de construire par anticipation, avant que la loi soit votée. Le maire ou son représentant peut signer ou ne pas signer un permis de construire. Si la personne qui souhaitait construire va devant le tribunal, cela prend plusieurs années.* »

M. Carpena explique le concept de l'anticipation : « *L'anticipation, ou plutôt le sursis à statuer est possible dans les 6 à 9 mois avant le vote des règles du PLU. Lorsqu'une personne a un projet d'agrandissement de sa maison, elle est reçue en mairie, afin d'en discuter avec elle. En général, les personnes comprennent et réduisent leur projet. Il peut y avoir des situations conflictuelles, mais ce n'est pas la majorité. Le sursis à statuer ne peut s'appliquer, légalement, qu'à partir du moment où le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), élément du Plan Local d'Urbanisme, a été approuvé, ce qui n'est pas encore le cas. De plus, le sursis à statuer doit répondre à des conditions très précises.* »

Monsieur le Maire : « *On peut intervenir en cas de projets excessifs. Madame Nicolas avait acté dans son PLU la possibilité pour certains propriétaires de parcelles à Brichambeau de construire dans leur jardin, pour les parcelles qui donnent sur la voirie, ce qui représentait entre 5 et 10 % des maisons du quartier. Un immeuble s'est alors construit dans un jardin du quartier de Brichambeau. Nous n'avons pu qu'en limiter la hauteur. Dans la rue Raphaël Lang, dans le quartier de Tourtel, une maison a été construite sans permis de construire dans les jardins.*

Dans l'éco quartier Biancamaria, la métropole voulait construire un immeuble de 12 étages avec attique, sur la parcelle de l'ex-concessionnaire Peugeot. Nous avons limité la hauteur à 7 étages. Dans le quartier de Biancamaria, nous demandons davantage de places de stationnement. La Métropole a refusé parce qu'il s'agit d'un éco quartier. Mais il y a des limites, si les habitants ne peuvent pas se garer dans leur quartier, cela ne va pas.. »

M. Poncelet : « *Sur le quartier des Cheminots lorrains, il faut organiser un Atelier sur le PLU, car l'architecture du quartier est différente de celle de Brichambeau. Il est impossible de construire dans les jardins, seules quelques parcelles peuvent accueillir une extension. Pour les autres, il faut prévoir une adaptation des règles d'urbanisme, ne pas mettre que du grillage métallique mais au moins le doubler avec des végétaux. Il ne faut pas replanter des thuyas ou des lauriers cerise car il y a un appauvrissement d'oiseaux dans notre quartier. Il faut mélanger les essences, remettre des fruitiers. Il y a plein d'associations qui existent et qui peuvent nous conseiller pour maintenir notre écrin de verdure. Il faut y réfléchir dans les Ateliers.* »

4/ Travaux sur le secteur Bizet

Monsieur le Maire : « *Vous avez vu qu'il y a des bulldozers. Cela fait des années qu'on attend ce chantier sur le secteur Bizet, à côté de l'usine de Chauffage. La vente du terrain a pris du temps, parce qu'il était pollué. Dans les années 70, de nombreux HLM ont été construits, la ville est devenue très concentrée, avec de nombreuses tours. Or, les tours ont une durée de vie de 50 à 70 ans maximum. J'ai obtenu du Ministre de la Ville la démolition de certains bâtiments, dans le quartier enclavé de Vand'Est, pour le dédensifier et pour reconstruire de nouveaux bâtiments plus petits, afin de faire venir d'autres populations. Ces petits immeubles accueilleront aussi les habitants de longue date qui ne veulent pas habiter ailleurs, pour le pas les déraciner. C'est un quartier qui est proche de l'autoroute, les transports peuvent être accessibles. Il faut casser les squats en créant des zones de sécurité, donner une perspective économique nouvelle grâce à la construction du pôle artisanal et commercial et à la destruction du centre commercial Jeanne d'Arc »*

A quel horizon ce pôle sera construit ?

Monsieur le Maire : « *Pour la zone artisanale Bizet, les travaux vont bientôt commencer. Pour la démolition du centre Jeanne d'Arc, un travail de longue haleine a déjà été fait. Cela nécessitait d'abord l'obtention de subventions et une négociation avec le propriétaire du centre commercial Jeanne d'Arc. Pour la démolition des immeubles du bailleur MMh (Meurthe-et-Moselle habitat) et du bailleur Batigère à Vand'Est, on a demandé au Ministre de la Ville une anticipation. MMh a déjà bloqué les appartements qui vont être démolis. Depuis que les démolitions sont prévues par MMh, le bailleur Batigère veut détruire à son tour deux bâtiments.* »

M. Carpena : « *La construction des cellules sur le secteur Bizet va se faire en deux parties : la première partie concerne les cellules artisanales. La partie des cellules commerciales (dédiées aux petits commerces de proximité), sera construite plus tard, c'est-à-dire après la démolition du centre Jeanne d'Arc pour éviter que les commerçants aient à payer deux baux commerciaux en même temps. C'est la raison pour laquelle on a attendu pour construire, car des baux commerciaux sont*

encore en cours. »

Un habitant, satisfait : « On fait une plus-value sur nos maisons, avec l'arrivée du tram et de Bizet. »

Comment seront attribuées les cellules artisanales et commerciales ?

M. Carpena : « Toutes les cellules seront à louer car elles appartiendront toutes à une SCI (Société Civile Immobilière). »

Monsieur le Maire : « Nous souhaitons l'installation d'artisans de la ville, d'activités qui soient porteuses économiquement. Il faut que les artisans aient des comptes équilibrés, que leur activité soit viable. Leur choix sera à définir avec ceux qui financent la construction des cellules (l'Etat, la mairie) avec la mise en place d'une commission d'attribution des cellules. Pour les commerces, ce sera la même chose. Pour la zone commerciale, la compétence est métropolitaine. Mais à la mairie, nous voulons éviter les ventes de pizza jusqu'à minuit, pour éviter les nuisances au voisinage. Nous souhaitons l'installation de commerçants respectueux des horaires ainsi qu'une diversité de commerces pour rassurer les riverains.

Une habitante demande **quelles démarches** doivent **faire** les personnes qui veulent s'installer sur le site.

Monsieur le Maire : « Pour faire construire le pôle Bizet, la mairie est passée par l'EPARECA, établissement public. La Métropole du Grand Nancy est la collectivité porteuse du projet. Une commission d'attribution va ensuite se réunir. Elle est indépendante. Néanmoins, la mairie garde son mot à dire sur la typologie des artisans et commerces voulus sur le site. »

Une habitante membre de l'association la grande épicerie explique que son association est à la recherche d'un local en 2018 ou 2019. Elle précise qu'il s'agit d'une association qui permet de mettre l'alimentation biologique à la portée du plus grand nombre, en réduisant les coûts. Elle souhaite savoir à qui s'adresser en mairie pour déposer un dossier de candidature.

Monsieur le Maire demande au Directeur de Cabinet de suivre ce dossier et précise : « Ce type de projet est tout à fait ce que nous souhaitons encourager. Le film « Demain » de Mélanie Laurent inspire notre politique. Une telle installation est une très bonne idée, l'esprit écologique et collaboratif nous intéresse. »

Un habitant : **Qu'y aura-t-il à la place du centre commercial Jeanne d'Arc ? Des espaces verts ?**

Monsieur le Maire fait remarquer que « tout est possible. Pourquoi ne pas construire un local pour la MJC Etoile, qui est actuellement mal située ? Il ne faut pas prévoir que de l'économie dans une ville. Lorsque le centre commercial Jeanne d'Arc sera détruit, la Métropole indemniser son propriétaire. Dans deux à trois ans, ce sera au tour des bâtiments de la rue de Haarlem et des Courlis d'être démolis, ce qui permettra d'ouvrir le quartier. »

5/ Echanges avec les habitants

Une habitante se plaint du nombre important de voitures de ses voisins : « Ils ont 7 ou 8 voitures : qu'ils les mettent devant leur garage ! »

Une autre habitante lui conseille de parler à ses voisins. « Il n'y a pas de stationnement interdit dans le quartier. Le quartier se renouvelle vite, les nouveaux habitants ont souvent deux ou trois voitures. Il faut prévenir ses voisins proches lorsqu'on reçoit du monde, de leur dire qu'on risque de se garer devant chez eux. »

Monsieur le Maire propose l'intervention des médiateurs de jour ou de nuit en cas de conflit de voisinage : « C'est notre rôle. Prévenez-nous et nous interviendrons. »

La circulation dans la rue Charles Gounod :

Au bout de la rue, il y a des motos qui passent. Et on a de plus en plus de voitures. Comment empêcher ce report de circulation de l'avenue Jeanne d'Arc ?

Au bout de la rue César Franck, il y a un **stop** et on arrive **au bout de la rue Charles Gounod** : or, c'est étroit. Lorsqu'il y a beaucoup de circulation, à midi et entre 16h30 et 17 h, le virage à gauche est dangereux car la visibilité est mauvaise.

Action : aller voir sur place avec le riverain, les Services techniques et le Directeur de Cabinet.
Mettre un sens interdit sauf riverains dans cette partie de la rue Charles Gounod.

M. Poncelet : « On a l'avenue Jeanne d'Arc qui bouchonne les soirs, ce qui rend la sortie du lotissement des Cheminots impossible. On l'a déjà dit il y a longtemps, il y a des années, à la Métropole. On a demandé à la Métropole une étude du carrefour, en vain. C'est un réglage de feux tricolores. Au bout de la rue Charles Gounod, dans la partie en sens unique : il y a plein d'habitants qui le prennent en sens interdit car c'est aberrant d'avoir à faire tout le tour, pour ceux qui habitent tout près du panneau de sens unique. Ne serait-il pas possible de reculer un peu le sens unique ? »

Monsieur le Maire s'engage à envoyer un email aux agents municipaux pour leur demander de ne plus couper par la rue Charles Gounod lorsqu'ils sortent du Centre Technique Municipal car c'est dangereux.

En conclusion, Monsieur le Maire remercie les habitants pour leur participation et les invite à poursuivre les échanges de façon conviviale, autour du verre de l'amitié.

MESURES À PRENDRE ET/OU QUESTIONS A SE POSER	SERVICE PILOTE	ECHÉANCE ENVISAGÉE
Rédiger un courrier aux habitants des Cheminots lorrains au sujet de la mise en place des ateliers urbanisme / étude du diagnostic architectural.	Urbanisme et Démocratie participative	1 ^{er} trimestre 2018
Réaliser une plaquette sur les SVP avec les coordonnées de l'association.	Communication et santé bien être	2018
Aller voir sur place rue Charles Gounod, côté de la rue Georges Bizet, en vue d'installer un panneau de sens interdit sauf riverains.	Directeur de Cabinet et services techniques	Dès que possible
Reculer un peu le panneau de sens interdit dans la rue Charles Gounod.	Services techniques et M. Poncelet	Dès que possible
Relancer la Métropole pour la sortie de la rue Emmanuel Chabrier sur l'avenue Jeanne d'Arc.	Services techniques	Dès que possible

Numéros de téléphone utiles :

ALLO MAIRIE 0800 054 500

Pour devenir SVP, contactez le service Santé : 03 83 51 80 88